

DOSSIER DE PRESSE
21 SEPTEMBRE 2012

LE DUNKERQUOIS

PREMIER TERRITOIRE FRANÇAIS À EXPÉRIMENTER UNE TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE DE L'EAU

Contact presse
Dimitri Hoornaert
03 59 57 08 02
dimitri.hoornaert@eurorscg.fr

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

S.M.A.E.R.D.
SYNDICAT MIXTE
POUR L'ALIMENTATION EN EAU
DE LA RÉGION DE DUNKERQUE



SOMMAIRE

21 SEPTEMBRE 2012 : COUP D'ENVOI DE LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE

- FICHE 1** **UNE AMBITION PARTAGÉE**
- Michel Delebarre, président du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque,
 - Philippe Maillard, Directeur Général de Lyonnaise des Eaux,
 - Delphine Batho, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- FICHE 2** **LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE, PREMIER ACTE D'UN NOUVEAU CONTRAT POUR L'EAU DÉCIDÉ PAR LA COLLECTIVITÉ (SMAERD)**
- La tarification éco-solidaire, fruit d'une réflexion engagée dès 2011...
 - ...première mesure intégrée au nouveau projet collaboratif entre Lyonnaise des Eaux et le SMAERD,
 - Le SMAERD : des enjeux et des objectifs pour une gestion durable du service Eau Potable sur le Dunkerquois.
- FICHE 3** **LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE : ENCOURAGER L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS ET INCITER À UNE CONSOMMATION RESPONSABLE**
- Un système novateur...
 - ...au bénéfice de tous les usagers du service de l'eau dans le Dunkerquois...
 - ...en adéquation avec les enjeux nationaux.
 - Une démarche volontariste dans le respect de la vie privée des habitants,
 - Quel accompagnement sur la tarification éco-solidaire ?
- FICHE 4** **UNE CHARTE, 7 ENGAGEMENTS ET UNE CAMPAGNE PÉDAGOGIQUE POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DE L'EAU**
- Un lancement officiel et la signature d'une charte, rappel des 7 engagements...
 - ...soutenus par une mobilisation générale des relais institutionnels et de terrain...
 - ...et une campagne média.
- FICHE 5** **L'EAU : UN BIEN PRÉCIEUX SUR LE DUNKERQUOIS**
- Une eau prélevée à 40 km du Dunkerquois...
 - ...consommée par près de 220 000 usagers...
 - ...suivant un cycle précis.
- FICHE 6** **LYONNAISE DES EAUX, DELEGATAIRE ENGAGÉ, EXPERT TECHNIQUE DU DISPOSITIF**
- Un acteur local...
 - ...naturellement engagé dans la sensibilisation au développement durable...
 - ...et dans l'accompagnement des populations auprès des acteurs sociaux du territoire
 - Une expertise en soutien à la collectivité
 - Vers un nouveau partenariat avec les collectivités locales, avec le contrat pour la santé de l'eau
- FICHE 7** **LE DUNKERQUOIS : UN TERRITOIRE LABORATOIRE D'INITIATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- FICHE 8** **CHIFFRES CLÉS**

21 SEPTEMBRE 2012

COUP D'ENVOI DE LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE

Le 21 septembre, sous le parrainage de Delphine Batho, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en présence des 27 Maires des Communes du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque (SMAERD), Michel Delebarre – Ancien Ministre d'Etat, Sénateur Maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et Président du SMAERD – lance la première tarification éco-solaire de France, en présence de Philippe Maillard, *Directeur Général* de Lyonnaise des Eaux, à laquelle le territoire confie la gestion de l'eau potable et une partie de l'assainissement sur le territoire Dunkerquois dans le cadre d'une délégation de service public.

Une mesure qui entre en vigueur le 1^{er} octobre et qui repose sur deux axes :

- inciter à une utilisation responsable de l'eau,
- promouvoir l'accès à l'eau pour tous,

Organisée au LAAC (Lieu d'Art et d'Action Contemporaine) à Dunkerque, cette manifestation est l'occasion de multiples interventions, révélatrices de la mobilisation générale pour l'eau dont font preuve l'ensemble des acteurs du Dunkerquois.

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

09h45 : Accueil – Par Michel Delebarre.

10h05 : Présentation technique de la tarification éco-solaire par Céline Lericque, Directrice Générale du SMAERD et Renaud Camus, Directeur Régional des Opérations Nord (Lyonnaise des Eaux).

10h20 : Table ronde 1.

Les enjeux de la tarification éco-solaire

- Michel Delebarre,
- Philippe Maillard,
- Henri Smets, Membre de l'Académie de l'Eau,
- Jean-François Devillers, Président de l'Interbailleurs,
- Chantal Hanon, Adjointe aux Affaires Sociales de la ville de St Pol-sur-Mer, et Vice-Présidente du Centre d'Action Sociale.

11h10 : Table ronde 2.

Une nouvelle gouvernance pour un service de l'eau ancré sur le territoire dunkerquois.

- Michel Delebarre,
- Philippe Maillard,
- Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- Joël Duquenoy, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer,
- Yann Rolland, Directeur Général Adjoint Lyonnaise des Eaux,
- Daniel Marcovitch, Vice-Président du Comité National de l'eau.

12h : Conclusion par Michel Delebarre. Signature des 7 Engagements pour l'eau par l'ensemble des co-acteurs et partenaires.

12h15 : Point presse (Salle de presse).

FICHE 1

UNE AMBITION PARTAGÉE



Michel Delebarre,

Ancien Ministre d'Etat,
Sénateur Maire de Dunkerque,
Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
Président du SMAERD

“ Chacun peut faire un geste pour l’environnement et réduire son budget eau. Avec la tarification éco-solidaire, le territoire Dunkerquois démontre une fois encore son attachement aux valeurs de solidarité et au développement durable ”.



Philippe Maillard,

Directeur Général de Lyonnaise des Eaux

“ En matière de tarification, Lyonnaise des Eaux s’inscrit en partenaire de la collectivité, pour répondre aux enjeux et aux ambitions du territoire. Nous proposons notre savoir-faire pour la conception et la mise en œuvre de ces dispositifs complexes ”.

La Tarification Éco-solidaire de l'eau à Dunkerque

Dunkerque lance la première Tarification Éco-solidaire de l'eau en France. Un dispositif inédit qui s'inscrit dans la continuité de l'engagement du territoire en faveur du Développement Durable. Il s'agit d'une tarification :

- **écologique**, parce qu'elle mobilise les habitants pour une consommation raisonnée de l'eau,
- **solidaire**, parce qu'elle prend en compte pour la première fois les revenus des ménages.

- 1 **Trois tranches de prix** en fonction des usages de l'eau : eau essentielle, eau utile et eau de confort.
- 2 **L'eau essentielle accessible à tous** : pour l'alimentation et l'hygiène, une baisse minimum de 20 % du coût de l'eau.
- 3 Une tarification qui **prend en compte la taille des foyers**.
- 4 Un « **Observatoire éco-solidaire** », qui associe les habitants et les collectivités, pour suivre le dispositif et l'efficacité des mesures.
- 5 Un fonds « **Eau durable** » pour valoriser les initiatives des professionnels en vue de préserver la ressource.

FICHE 2

LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE : PREMIER ACTE D'UN NOUVEAU CONTRAT POUR L'EAU DECIDE PAR LE SMAERD

La tarification éco-solidaire :
fruit d'une réflexion
engagée dès 2011...

...première mesure
intégrée au nouveau projet
collaboratif entre le SMAERD
et Lyonnaise des Eaux

Territoire engagé de longue date dans une démarche de développement durable, le Dunkerquois a diminué de 1,5 milliards de litres par an depuis 10 ans le volume d'eau potable prélevé au milieu naturel. Le résultat d'efforts conjoints du service public de l'eau, des habitants et des professionnels du territoire.

Imaginée dès 2011 par le SMAERD et défendue par l'ensemble des 27 communes qui le compose, la tarification éco-solidaire de l'eau est le fruit d'une vaste concertation impliquant des représentants du Syndicat Mixte, de Lyonnaise des Eaux et de l'ensemble des partenaires de l'agglomération Dunkerquoise ainsi que des acteurs sociaux.

Cette mesure sert le projet de gestion durable du service de l'eau, socle des orientations du SMAERD. Elle répond à plusieurs objectifs :

1. Inciter à des comportements responsables,
2. Favoriser le maintien de l'accès à l'eau pour tous, pour la consommation nécessaire à l'alimentation et à l'hygiène,
3. Aider les foyers rencontrant des difficultés tout en les accompagnant dans leur gestion budgétaire de l'eau.

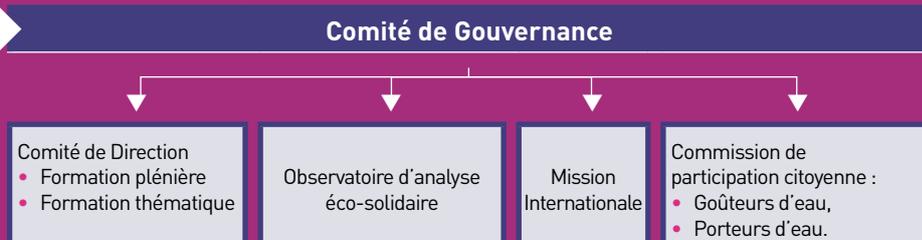
La tarification éco-solidaire s'inscrit dans une **logique collaborative**, qui vise à la clarification des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes – collectivité locale, secteur privé, société civile – concernant le partage et la gestion des ressources en eau. **Un nouveau mode de Gouvernance** mis en place depuis le 1er juillet 2012 sous forme d'avenant au contrat de délégation de service public, et piloté par un Comité se réunissant au moins deux fois par an. Les consommateurs seront impliqués dans le cadre d'une commission de participation citoyenne. Les travaux d'une mission internationale et de l'Observatoire d'Analyse Éco-solidaire viendront nourrir les réflexions du **Comité de Gouvernance**.

LES MISSIONS DU COMITÉ :

- Définition de la politique générale du service,
- Suivi de l'exécution des obligations contractuelles à l'aide d'indicateurs,
- Examen des attentes des usagers du service,
- Suivi des politiques d'investissement,
- Pilotage de l'Observatoire Éco-Solidaire.

C'est dans le cadre de ce nouveau projet collaboratif d'amélioration et de modernisation du contrat de délégation de service public, qu'a été définie la mesure de tarification éco-solidaire.

ZOOM SUR...
LA GOUVERNANCE DU SERVICE DE
L'EAU, À DUNKERQUE :



**Le SMAERD : des enjeux
et des objectifs pour
une gestion durable du
service Eau Potable sur le
Dunkerquois**

Les enjeux de gestion durable du service de l'eau de l'agglomération Dunkerquoise et la recherche constante d'amélioration de la qualité du service rendu s'inscrivent dans la politique menée par le SMAERD.

Le Syndicat met en œuvre les orientations définies en matière de diversification de la ressource en eau et de diminution des pressions sur cette même ressource. Il veille également à la protection du bassin de captage.

GESTION DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ

A ce titre, une démarche d'identification des sources de pollutions éventuelles qui pourraient affecter la ressource souterraine a été mise en place. Ce diagnostic vise également à sensibiliser tous les acteurs, à créer une dynamique autour de cette thématique et à mettre en place des actions ciblées en fonction des différentes pollutions potentielles répertoriées.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET LES HABITANTS

Les actions d'économie d'eau sont soutenues par le SMAERD, l'approche sur le goût de l'eau et la consommation d'eau du robinet comme eau de boisson également.

UNE GESTION MODERNE ET PERFORMANTE

Le SMAERD met en œuvre une politique de gestion patrimoniale du service, avec la préoccupation permanente de maîtrise du prix de l'eau et des attentes des habitants. Celle-ci se traduit par des opérations d'investissement, notamment le renouvellement, les extensions et le renforcement du réseau.

ZOOM SUR...
LE SYNDICAT MIXTE POUR
L'ALIMENTATION EN EAU DE LA
RÉGION DE DUNKERQUE :

Le SMAERD est la collectivité territoriale qui a reçu la compétence en eau sur le territoire de 27 communes. Créé en 1961 par arrêté préfectoral, il est composé de 27 membres formés en assemblée délibérante, et présidé par Michel Delebarre.

Le SMAERD gère l'alimentation en eau potable et industrielle et a confié l'exploitation du service à Lyonnaise des Eaux. Jusque décembre 2002 pour l'eau industrielle, et octobre 2005 pour l'eau potable, le SMAERD exerçait ses compétences sous un contrat de concession du service public. Ces deux services sont depuis gérés en affermage.

... LES 27 COMMUNES
DE SON PÉRIMÈTRE :

Armbouts-Cappel, Bergues, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Coudekerque-Village, Craywick, Dunkerque, Fort-Mardyck, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Holque, Hoymille, Leffrinckoucke, Les Moères, Looberghe, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pol-sur-Mer, Spycker, Tétéghem, Uxem, Watten, Zuydcoote.

FICHE 3

LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE : ENCOURAGER L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS ET INCITER À UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Un système novateur
pour concilier écologie et
solidarité...

...au bénéfice de tous les
usagers du service de l'eau
dans le Dunkerquois...

L'agglomération Dunkerquoise alimente plus de **220 000 habitants** en eau potable qu'elle prélève à 40 km, dans l'Audomarois, du fait de l'insuffisance de la ressource locale.

Pour ces raisons, **la préservation de l'eau est au cœur des préoccupations du SMAERD**, qui compte poursuivre les efforts déployés dans ce domaine en relation avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et Lyonnaise des Eaux. Développement de partenariats avec les collectivités voisines utilisant la même ressource, exploitation du service respectueuse et performante, sensibilisation aux éco-gestes... les contributions aux enjeux de gestion durable du service d'eau potable sont nombreuses.

Dès le lancement de la réflexion autour d'une nouvelle tarification de l'eau, il y a deux ans, et après analyse des dispositifs existants en France et en Europe, le SMAERD a eu pour ambition **de dépasser le principe de la tarification progressive** pour répondre aux exigences sociales et écologiques actuelles.

Le dispositif s'adresse à tous les habitants. Trois critères sont croisés :

- **L'usage de l'eau**, en fonction de la consommation des habitants (avec la progressivité),
- **La ressource du foyer**, avec le critère de Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU complémentaire),
- **La composition des foyers.**

Le territoire n'a pas souhaité mettre en place de première tranche de consommation avec gratuité de l'eau afin de sensibiliser chacun à la préservation de la ressource et au coût du service (assurer l'alimentation en eau potable 24h/24, préserver sa qualité, capter puis acheminer l'eau sur plus de 40km, renouveler les installations et les canalisations, les entretenir).

Concrètement, pour les habitants, le nouveau système tarifaire comprend 3 tranches de consommation progressives et prévoit des tarifs différents selon les usages de l'eau :

Eau essentielle	Eau utile	Eau confort
Jusqu'à 75 m ³ par an et par foyer. (hors dispositifs spécifiques)	De 76 à 200 m ³	Au-delà de 200 m ³

En lieu et place du tarif unique existant jusque là pour l'eau potable (1,01 €/m³), 3 tranches tarifaires sont créées.

	0 – 75 m ³	75 – 200 m ³	200 m ³ et plus
Particuliers bénéficiaires CMU complémentaire	0,32 €/ m ³	1,53 €/ m ³	2,04 €/ m ³
Particuliers non bénéficiaires CMU complémentaire	0,83 €/ m ³		

Ainsi, avec la tarification éco-solidaire, le tarif de **l'eau essentielle** utilisée pour l'hygiène et l'alimentation, baisse pour tous de 20 % minimum. Cette réduction est plus importante encore pour les 8 600 bénéficiaires de la CMU complémentaire, avec une baisse de 70 %.

Pour garantir que les familles nombreuses et les habitants d'immeubles collectifs puissent bénéficier d'une eau essentielle à moindre coût et des nouveaux tarifs, des mesures complémentaires sont prises avec la mise en place d'un «Chèque Eau» notamment. Pour les familles nombreuses, à partir de la 6^{ème} personne, celui-ci s'élèvera à 12 € par personne supplémentaire et par an. Pour les habitants d'immeubles, bénéficiaires de la CMU complémentaire, le chèque eau de 40 € par an constituera un avoir au paiement des charges incluant l'eau.

Ce nouveau dispositif n'a pas d'impact sur l'abonnement ou le mode de tarification.

ZOOM SUR... L'IMPACT POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES À DUNKERQUE :

Exemple d'une famille de 4 personnes qui consommerait 75 ou 90 m³. Avec la tarification éco-solidaire, elle verrait évoluer sa facture comme suit :

Consommation de 75 m³

	Facture globale avant nouvelle tarification (€/HT)	Dont la part eau potable (€/HT)	Baisse observée sur la part eau potable (€/HT)
Foyer non bénéficiaire de la CMU complémentaire	310	100	13.6
Foyer bénéficiaire de la CMU complémentaire	310	100	51.4

Consommation de 90 m³

	Facture globale avant nouvelle tarification (€/HT)	Dont la part eau potable (€/HT)	Baisse observée sur la part eau potable (€/HT)
Foyer non bénéficiaire de la CMU complémentaire	366	116	5.7
Foyer bénéficiaire de la CMU complémentaire	366	116	43.5

LE CAS DES USAGES PROFESSIONNELS DE L'EAU POTABLE :

Ces acteurs économiques peuvent relever du secteur public (collectivités) ou privé. Sur le territoire dunkerquois, les utilisations de l'eau sont variées, de la grande industrie consommant de 1 000 à plus de 500 000 m³ par an à l'artisan consommant moins de 150 m³ par an. Pour soutenir l'activité économique, la définition de tranches n'avait donc pas de sens sur le territoire d'où l'idée d'un fonds « Eau Durable » qui permet de soutenir les efforts réalisés en matière environnementale. Sur le nouveau tarif de cette catégorie d'usagers (1,05 €/m³), le fonds « Eau Durable » est abondé à hauteur de 0,01€/m³.

...en adéquation avec les enjeux nationaux

La réflexion initiée par le SMAERD et soutenue par Lyonnaise des Eaux depuis un an et demi, se révèle en adéquation avec les enjeux nationaux. Au premier rang d'entre eux, l'**Engagement 42** du Président de la République pour l'excellence environnementale de la nation :

“ Je ferai adopter une nouvelle tarification progressive de l'eau, de l'électricité et du gaz afin de garantir l'accès de tous à ces biens essentiels et d'inciter à une consommation responsable. Elle permettra de faire sortir de la précarité énergétique 8 millions de Français ”.

Une démarche volontariste dans le respect de la vie privée des habitants

Pour le SMAERD et Lyonnaise des Eaux, le critère de CMU complémentaire comme référence d'accessibilité à l'eau pour les foyers rencontrant des difficultés s'est révélé le plus pertinent au regard de l'effet « automatique » en résultant.

Il importe de ne pas se limiter à un système déclaratif parfois stigmatisant pour les usagers du service et qui ne permet pas de toucher l'ensemble des personnes concernées. Le statut de bénéficiaire de la CMU complémentaire est établi par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Avec l'autorisation de la Commission Nationale Informatique et Liberté, la CPAM fournit deux fois par an au responsable de la direction clientèle une liste cryptée des bénéficiaires de la CMU complémentaire. Lyonnaise des Eaux, en charge de l'émission des factures met à jour la base de données liée à la facturation chaque semestre.

Ces données sont gérées dans le respect de la vie privée des usagers.

Quel accompagnement sur la tarification éco-solaire ?

Dans le cadre du dispositif, chaque foyer doit avoir les moyens de maîtriser sa facture d'eau. Une campagne d'information sera développée au cours du dernier trimestre afin d'**interpeller les habitants** sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans cette dynamique de territoire (affichage, plaquettes usagers, plaquettes destinées aux relais ; mairies, CCAS, associations). Il s'agit également de **faciliter la compréhension de la facture**. Au-delà, un plan de **sensibilisation** visera tout au long de l'année 2013 à accompagner les habitants dans l'évolution de leur consommation, vers une consommation plus responsable basée sur un autodiagnostic (module informatique) et la pratique des éco-gestes (rendez-vous personnalisés, travail avec les associations, etc.).

ZOOM SUR...

L'OBSERVATOIRE ÉCO-SOLAIRE :
UN SUIVI DES ÉVOLUTIONS ET DE
L'ADAPTABILITÉ DU DISPOSITIF

Traduction du fort esprit de concertation engagé à Dunkerque, un observatoire éco-solaire est décidé en partenariat avec les bailleurs sociaux, les services sociaux et tous les acteurs en charge du développement durable. Il a pour vocation de mesurer les impacts de la nouvelle tarification d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Il se base sur l'analyse de la perception des usagers sur la nouvelle tarification et ses effets, l'observation de l'évolution des comportements de consommation en eau des usagers, ou encore l'évaluation des impacts financiers de ces changements pour les services de l'eau.

FICHE 4

UNE CHARTE, 7 ENGAGEMENTS ET UNE CAMPAGNE PEDAGOGIQUE POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DE L'EAU

Un lancement officiel et la signature d'une charte, rappel des 7 engagements du Dunkerquois pour l'eau...

Le 21 septembre, la tarification éco-solaire est officiellement dévoilée, en présence des partenaires, Maires et représentants des 27 communes du SMAERD. Il s'agit d'un pas en avant supplémentaire pour un territoire déjà engagé pour l'eau. Afin de formaliser les nombreuses actions déjà menées, une **Charte des 7 engagements pour l'eau du Dunkerquois pour l'eau** est signée, **soutenue par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**, elle préside au lancement de la tarification éco-solaire.



- 1 Apporter au territoire une eau de qualité dans la quantité adaptée à ses besoins.
- 2 Préserver la ressource en eau.
- 3 Garantir l'accès à l'eau pour tous.
- 4 Inciter à une consommation responsable.
- 5 Réduire l'impact des eaux usées sur l'environnement.
- 6 Garantir un service durable au meilleur coût, par une gestion moderne et partagée.
- 7 Accompagner les actions de coopération internationale du territoire.

...soutenus par une mobilisation générale des relais institutionnels et de terrain...

Cette annonce officielle est accompagnée d'un véritable programme de sensibilisation de relais d'information, institutionnels (Mairies) et de terrain (CAF, CPAM, CCAS, Centres sociaux, maisons de quartier, bailleurs sociaux...).

POUR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU :

Lors de la mise en place du nouveau dispositif, **l'implication des relais du secteur social** du territoire permet de garantir que les habitants concernés par l'aspect solidaire soient informés du dispositif de tarification éco-solaire.

POUR UNE UTILISATION RAISONNÉE DE LA RESSOURCE :

Si le territoire valorise ses engagements pour l'eau, l'ensemble des acteurs qui peuvent avoir un impact sur son utilisation dans la collectivité seront sensibilisés : services techniques, bailleurs sociaux...

...et une campagne média

Pour finaliser le dispositif de communication, et afin d'interpeller le plus grand nombre d'utilisateurs, une campagne média est déployée sur le territoire Dunkerquois. Principalement constituée d'affichages urbains et d'annonces presse, cette campagne vise à informer sur la tarification éco-solaire, mais surtout rapidement à traiter des éco-gestes défendus par les acteurs du projet.

FICHE 5

L'EAU : UN BIEN PRECIEUX SUR LE DUNKERQUOIS

Une eau prélevée à 40km
du Dunkerquois...



L'eau qui alimente les **220 000 habitants du Dunkerquois** provient du territoire Audomarois, dans les collines de l'Artois (bassin versant Nord Audomarois), à 40 kilomètres de Dunkerque. **C'est la seule source d'alimentation en eau potable pour le bassin Dunkerquois.**

La région Dunkerquoise puise son eau dans la nappe phréatique de Houlle-Moulle. Toutefois, quand les précipitations sont durablement insuffisantes, il devient nécessaire de soutenir le niveau de l'eau souterraine par une réalimentation artificielle. A cet effet, le SMAERD a mis en service une usine de recharge de la nappe, qui pompe l'eau de la rivière Houlle en période de sécheresse et réalimente la nappe phréatique. Le dispositif permet d'alimenter en permanence le territoire avec une eau de qualité homogène.

...consommée par près
de 220 000 usagers...

- Plus de **220 000 habitants** sont desservis en eau sur le Dunkerquois,
- On dénombre environ **90 000 abonnés** dont 84 000 foyers,
- 13 réservoirs permettent de stocker 30 500 m³,
- Le Dunkerquois est sillonné par 1 458 km de canalisations.

...suivant un cycle précis.

L'EAU POTABLE :

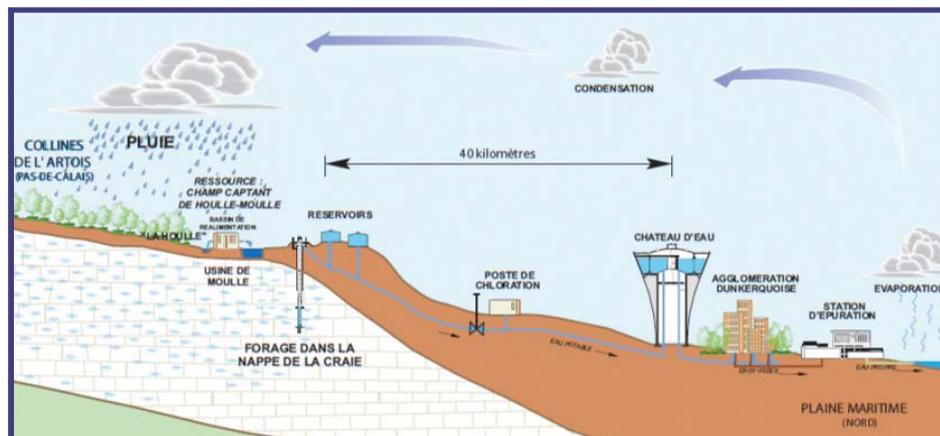
L'eau est prélevée dans la nappe phréatique à l'aide de 16 forages exploités par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du SMAERD. De la nappe phréatique de Houlle-Moulle, l'eau transite par les châteaux d'eau de l'agglomération avant d'atteindre les robinets. Afin de garantir la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées de manière régulière, tout au long de l'année par Lyonnaise des Eaux et l'Agence Régionale de Santé.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES :

La Communauté Urbaine de Dunkerque possède quant à elle la compétence d'assainissement des eaux usées. Elle gère et entretient un réseau de 1 000 km de canalisations et 101 stations de pompage.

Ce réseau collecte les eaux pluviales et les eaux usées rejetées par les habitants pour les envoyer, via 162 postes de relèvement, vers l'une des 8 stations d'épuration exploitées par Lyonnaise des Eaux que compte le territoire communautaire : à Bray-Dunes, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Loon-Plage, Gravelines, Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa.

Pour atteindre le « zéro nuisance », la Communauté urbaine de Dunkerque investit régulièrement dans l'entretien et la rénovation des stations d'épuration. La station de Coudekerque-Branche, capable de traiter 42 000m³ par jour et qui se veut de Haute Qualité Environnementale est entrée en service début 2009.



ZOOM SUR... L'EAU INDUSTRIELLE, UNE SPÉCIFICITÉ DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS

Afin de préserver la ressource en eau tout en accompagnant le développement économique du territoire portuaire, le syndicat a créé un réseau d'eau industrielle distinct du service d'eau potable, dès 1972. Pour alimenter l'industrie dunkerquoise l'eau potable seule serait insuffisante. Le réseau d'eau industrielle soutient ainsi le tissu d'entreprises locales.

Son but est de mettre à disposition de grandes quantités d'eau de qualité et de coût adaptés aux industriels tout en évitant le recours à l'eau potable dont les ressources sont limitées. C'est donc l'eau de surface prélevée au canal de Bourbourg qui alimente les sites industriels du bassin.

La qualité de l'eau est adaptée à cette utilisation industrielle : ainsi, la faible minéralisation de l'eau et plus particulièrement sa teneur en chlorure et en sulfates, est un critère de qualité important pour les utilisateurs.

EN QUELQUES CHIFFRES (2011) :

- 12 clients industriels
- 98.5 % de rendement réseau
(en 2009, les rendements de réseau étaient en moyenne de 75 % au national).
- 22 045 000 m³ de volume consommé



FICHE 6

LYONNAISE DES EAUX, DELEGATAIRE ENGAGÉ, EXPERT TECHNIQUE DU DISPOSITIF

Un acteur local...

Lyonnaise des Eaux assure les services de l'eau et de l'assainissement pour les collectivités locales et les industriels des régions du Dunkerquois, du Calaisis et de Flandres. Présent depuis 1924 à Dunkerque, le Centre Régional Nord Littoral compte 240 collaborateurs, répartis sur 9 sites.

L'entreprise intervient, dans le cadre de son contrat Eau Potable, pour les missions de fonctionnement, entretien, surveillance, réparations de l'ensemble des ouvrages du service mis à disposition. Elle assure les relations avec les usagers du service et réalise les travaux définis et encadrés au contrat de délégation.

Afin de préserver la ressource, Lyonnaise des Eaux a pour mission de réduire les pertes en eau sur le réseau. Après captage et jusqu'au robinet du consommateur, tout au long des 1 458 km de réseau parcourus, les éventuelles fuites sont traquées, hiérarchisées et traitées. En amont, Lyonnaise des Eaux met en œuvre la politique ambitieuse de renouvellement des canalisations conduite par le SMAERD. Les outils et la politique de «gestion patrimoniale» des installations, qui permettent en permanence à chacun des acteurs de connaître l'état des réseaux, contribuent également à la prévention en matière de fuites et de pertes d'eau. Ainsi le « rendement » du réseau atteint 92 %.

...naturellement engagé dans la sensibilisation au développement durable

Dans le cadre du service public de l'eau, Lyonnaise des Eaux pilote des actions de terrain pour les économies d'eau, au plus proche des préoccupations des habitants et des collectivités.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

- **Visites d'installations à destination des écoles** du territoire. En 2011, 46 visites de sites ont été réalisées et près de **3 000 personnes** ont été sensibilisées au cycle de l'eau et aux éco-gestes.
- **Partenariats pédagogiques** avec le SMAERD et la CUD lors d'événements phares : Journées Mondiales de l'Eau, Rallye Développement Durable, Jardins Ephémères, etc.
- **Promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson** : soutien du réseau des goûteurs d'eau (14 communes du SMAERD avaient au moins un goûteur d'eau en 2011 avec un total de **45 ambassadeurs du goût de l'eau à Dunkerque**) ; élaboration d'un plan d'actions « l'eau du robinet dans les cantines » ; mise à disposition de rampes à eau lors de manifestations sportives.

...et dans l'accompagnement
des populations auprès
des acteurs sociaux.

UN TRAVAIL CONSTANT AVEC LES ACTEURS SOCIAUX

Aujourd'hui, la fourniture d'eau potable représente environ de 1 % du budget des ménages, mais peut parfois atteindre 3 % dans certains cas. Afin de contribuer à la politique sociale du territoire et garantir l'accès de l'eau à tous, le Service « Mission Accès à l'Eau » participe, à la demande des CCAS, à des actions préventives et pédagogiques. 34 réunions de ce type, portant sur les pratiques de consommation et les bons usages de l'eau ont été organisées, afin de donner aux habitants les moyens de maîtriser leur facture, et de devenir acteurs de leur consommation.

Pour éviter les coupures d'eau, lorsque des difficultés de paiement apparaissent, les référents sociaux informés par Lyonnaise des Eaux sont en mesure de prendre contact avec les habitants. Dans le cadre de conventions entre les services sociaux des communes concernées et l'entreprise, des solutions adaptées à chaque situation peuvent être identifiées. 3 030 coupures d'eau ont ainsi été évitées, grâce aux démarches partenariales menées avec les CCAS. Dans le même cadre, 1 652 échéanciers ont été mis en place pour des clients rencontrant des difficultés passagères. Le service de l'eau a abandonné les créances de 171 usagers pour un montant de 46 465,17 €, en les accompagnant dans le cadre d'un dossier Fonds de Solidarité Logement.

La Convention du Grand Dunkerque avec les villes du territoire et les services sociaux des communes concernés (2011) permet de définir les modalités de traitement des dossiers de personnes présentant des difficultés de paiement.

ZOOM SUR... UNE EXPERTISE EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ

La mise en place d'une tarification est le fruit d'un partenariat entre la collectivité et Lyonnaise des Eaux. Lyonnaise des Eaux a établi une méthodologie en 4 étapes pour apporter des solutions tarifaires reflétant le choix des collectivités dans leur politique publique de l'eau :

- **Diagnostic pour alimenter la réflexion de la collectivité, qualitatif (démographie, socio économie du territoire, habitat, consommation,...) et quantitatif (remontées d'info des CCAS et associations spécialisées dans la médiation).**
- **Capacité à conjuguer une palette de solutions : combinaison de mesures préventives ou correctrices pour répondre aux différents enjeux sociaux et/ou environnementaux.**
- **Partenariat avec les acteurs sociaux : en amont pour aider à la conception du dispositif et identifier les bénéficiaires, et en aval pour garantir l'efficacité du dispositif.**
- **Simulation de l'impact de la tarification sur l'ensemble des usagers et sur l'équilibre financier du service (outil Tarif'eau scope).**

Vers un nouveau partenariat
avec les collectivités locales
par le contrat pour
la santé de l'eau

PROTECTION DE LA RESSOURCE : UNE PRIORITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS

Aux vues des grands défis environnementaux du 21^{ème} siècle, passer de l'eau facile à l'eau fragile est devenu impératif.

Dès 2009, Lyonnaise des eaux a engagé une démarche inédite: Idées neuves sur l'eau. L'objectif était d'écouter les élus, de dialoguer avec toutes les parties prenantes autour de nouvelles solutions pour définir les bases d'un nouveau modèle et répondre ainsi aux enjeux de l'eau et aux nouvelles attentes des collectivités locales.

Après 2 ans de concertation et la rencontre avec près de 700 élus, Lyonnaise des Eaux a tiré les conclusions de cette période de dialogue et a conçu le Contrat pour la santé de l'eau en 2011

LE CONTRAT POUR LA SANTÉ DE L'EAU : UN PARTENARIAT MODERNISÉ AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Contrat pour la santé de l'eau propose un nouveau cadre de collaboration avec les collectivités autour de 3 piliers : gouvernance, innovation pour la santé de l'eau, modèle économique

- **Gouvernance** : refonder la relation contractuelle sur la base d'une nouvelle gouvernance qui renforce la maîtrise et les moyens de contrôle des collectivités locales.
- **Innovation pour la santé de l'eau** : apporter des solutions technologiques nouvelles aux collectivités mais également à tous les utilisateurs, qu'ils soient agriculteurs, industriels, professionnels de l'habitat ou habitants.
- **Promouvoir un modèle économique vertueux**, notamment en rémunérant l'opérateur sur sa performance environnementale et sociétale.

FICHE 7

LE DUNKERQUOIS : UN TERRITOIRE LABORATOIRE D'INITIATIVES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est le fil conducteur du Projet d'Agglomération 2000-2015, et du projet communautaire 2009-2015 de la CUD. En ce qui concerne ses services publics locaux, la CUD a modernisé et investi dans des outils et des technologies concourant au développement durable. Les champs sociaux et la démocratie locale sont aussi investis à travers la participation des habitants aux projets ou à la définition des politiques publiques.

L'accompagnement du changement des comportements est également au centre de l'intervention de la CUD via des projets tels que la Maison 3D. Progressivement, le développement durable est devenu le pivot de toutes les politiques d'aménagement, d'éducation et de transformation.

Ainsi cela se traduit au quotidien par une politique d'éducation au développement durable. Par cette démarche, il s'agit de permettre à l'ensemble des citoyens de mieux comprendre les enjeux en matière de développement durable tout en l'incitant à modifier son comportement et ses habitudes de consommation en travaillant sur 3 axes :

- permettre au citoyen de **mieux connaître les enjeux mondiaux** et locaux en matière de développement humain et d'environnement et de se familiariser avec la notion de développement durable.
- inciter chaque citoyen à **prendre conscience de sa responsabilité** et qu'il peut contribuer, individuellement et collectivement, à engager le territoire sur la voie d'un développement plus respectueux de l'Homme et de la Nature.
- **favoriser les changements de comportement** et les habitudes de consommation sans attendre demain.

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE :

- Créer un service d'information et d'éducation au développement durable,
- Ouvrir un centre pédagogique entièrement consacré au développement durable,
- Renforcer le partenariat avec les structures locales d'éducation à l'environnement
- Mettre en place, en collaboration avec ces structures et l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, un programme d'actions éducatives sur le développement durable avec notamment l'ouverture de la Maison 3D à Petite-Synthe.

Plus largement, la politique de Développement Durable de la Communauté Urbaine de Dunkerque se traduit par 5 grandes orientations présentées dans le Rapport Annuel de Développement Durable 2011, et déclinées en plan d'action pour chacune :

- Lutter contre le changement climatique,
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources,
- Viser l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Encourager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

En sus de ces actions au plus près des populations, **des évènements emblématiques** traduisant cet engagement ont eu lieu sur le territoire Dunkerquois au cours des dernières années tels que la mise en place du **Plan Climat Territorial, l'Organisation de la Conférence Européenne des villes Durables** ou encore la participation de Michel Delebarre à **Rio+20** en 2012.

La même année, la Communauté Urbaine de Dunkerque est coorganisatrice (avec la Mairie de Grande-Synthe) entre autre des **2^{èmes} Assises Nationales de la Biodiversité**.

De plus, la CUD se distingue par de nombreuses récompenses en matière d'initiatives de développement durable :

- **1990** : Oscar de l'environnement remis par le Ministère Français de l'Environnement.
- **1996** : Prix Européen des Villes Durables remis à Lisbonne par l'ICLEI
- **2000** : Prix spécial remis par l'Association des Éco-maires.
- **2006** : Médaille d'or « Défi de la Terre », remise par la Fondation Nicolas Hulot, l'Association des Maires des Grandes Villes de France et l'Agence Française de l'Environnement et de la maîtrise d'énergie.
- **2008** : LABEL QUALITE remis par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et ÉCO-EMBALLAGE pour la satisfaction des publics à l'occasion de la démarche qualité de la charte déchets du dunkerquois.
- **2009** : le réseau de chauffage urbain de la CUD a été primé à Copenhague lors du « Global District Energy Climate Award ».
- **2011** : Dunkerque lauréate du Prix Spécial des Intercommunalités au concours « Capitales Française de la Biodiversité ».
- **2012** : Les « European Energy Awards » décernent pour la première fois le label Cit'ergie à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique Energie-Climat.

CHIFFRES CLÉS

LE TERRITOIRE

- **84 000 foyers dans le Dunkerquois,**
1800 familles de plus de 5 personnes
- **6 600 professionnels**
- **10 % des foyers bénéficiaires de la CMU complémentaire**

LA FACTURE D'EAU

- Elle varie selon les consommateurs de 50 à 650 €/an.
- **80 % des habitants verront leur facture baisser à consommation égale.**
96 % des habitants bénéficiaires de la CMU complémentaire verront leur facture baisser.

LA CONSOMMATION D'EAU

- **15 m³/habitant / an,**
c'est le niveau de consommation théorique d'un habitant pour ses besoins vitaux (ACME, France Liberté).
- **75 m³ / foyer / an,**
en moyenne en 2011 dans le Dunkerquois.



